



## Conservation des boîtes aux lettres

Par **mImp\_old**, le **21/06/2007** à **11:16**

Bonjour,

Quelqu'un saurait-il combien de temps une entreprise peut garder une boîtes aux lettres électroniques après le départ d'un employé, si elle en a le droit.

Merci d'avance pour vos réponse

mImp